

# MGPack Découverte

## MGPack Plus

## MGPack Famille

Bénéficiez d'une de nos offres  
"École" à tarif exceptionnel  
pendant 24 mois

# LA mutuelle des policiers



# MGP Santé

Votre santé mérite le meilleur

Vous avez choisi de vous orienter vers une carrière spécifique au sein de la police nationale.

Pour vous accompagner et vous garantir le maximum de sérénité, MGP Santé est la complémentaire santé qu'il vous faut :

- + Rapide
- + Efficace
- + Proche de vous
- + Expérimentée

MGP Santé est la mutuelle créée par et pour les policiers : spécifiquement adaptée aux fonctionnaires de police, elle est donc faite pour vous.

# MGP Santé

## La mutuelle pas comme les autres

### + Rapide

- Des remboursements dans la semaine
- La consultation des décomptes sur Internet le lendemain du remboursement

### + Efficace

- Un accueil téléphonique efficace (plus de 9 appels sur 10 obtiennent une réponse) et accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30

### + Proche de vous

- 44 agences et plus de 300 points d'accueil dans toute la France : des équipes professionnelles proches de vous pour un service de qualité
- Le réseau le plus important de correspondants policiers sur le terrain : plus de 1600 délégués au plus près de vos préoccupations

### + Expérimentée

- Créée par et pour les policiers il y a plus de 60 ans, MGP Santé est depuis toujours engagée aux côtés des policiers et de leurs familles

# MGPack Découverte

La couverture essentielle des jeunes fonctionnaires

- La complémentaire santé qui prend en charge vos principales dépenses
- Une bonne couverture en cas d'hospitalisation : MGP Santé vous offre une prise en charge dès le premier jour et non limitée dans le temps sur tout le territoire
- L'accès à tous les services de MGP Santé et aux avantages Santéclair (voir page 7)
- Une protection efficace à un prix spécialement étudié dans le cadre de l'aide à la mutualisation

Votre cotisation MGPack Découverte pendant 24 mois  
à compter de la date de votre adhésion

7 euros

par mois, quel que soit le nombre de personnes protégées

# MGPack Plus

La garantie complète

- Un haut niveau de remboursement sur les dépenses de santé courantes et celles peu indemnisées par l'Assurance maladie obligatoire (niveau de remboursement *Tradition*)
- Une bonne couverture en cas d'hospitalisation : MGP Santé vous offre une prise en charge dès le premier jour et non limitée dans le temps sur tout le territoire
- L'accès à tous les services de MGP Santé et aux avantages Santéclair (voir page 7)
- Un excellent rapport qualité/prix grâce à notre dispositif d'aide à la mutualisation

Votre cotisation MGPack Plus pendant 24 mois  
à compter de la date de votre adhésion

**12 euros**

par mois pour le membre participant seul

# MGPack Famille

Étudié spécialement pour vous et vos proches

- Le même niveau de remboursement, les mêmes prestations et les mêmes services que l'offre MGPack Plus
- Une cotisation calculée pour vous permettre de protéger toute votre famille grâce à notre dispositif d'aide à la mutualisation

Votre cotisation MGPack Famille pendant 24 mois  
à compter de la date de votre adhésion

**19 euros**

par mois, quel que soit le nombre de personnes protégées

# Santéclair

Bénéficiez de tarifs et de garanties préférentiels...

... qui vous assurent un niveau de prise en charge maximum.

3000 dentistes et 1300 opticiens du réseau Santéclair vous réservent des tarifs avantageux, jusqu'à :

- -15 % sur les prothèses dentaires et l'orthodontie,
- -10 % sur les montures,
- -40 % sur les verres,
- -50 % sur les prothèses auditives.

MGP Santé vous permet également d'évaluer vos dépenses de santé : si vous consultez hors du réseau Santéclair, vous pourrez bénéficier de l'analyse technique et tarifaire de votre devis. Un conseiller Santéclair peut même prendre contact avec votre professionnel de santé pour en discuter.

Avec Santéclair,  
vous diminuez vos dépenses de santé.

# MGPack Remboursements Assurance

## Nature des actes

## Assurance maladie

### Maladie - Soins courants

Honoraires médicaux	70 %
Auxiliaires médicaux	60 %
Frais pharmaceutiques	15, 35 ou 65 %
Analyses médicales	60 %
Frais de transport	65 %
Appareillage	65 %
Ostéodensitométrie non remboursée par l'Assurance maladie obligatoire	-
Ostéopathie/chiropraxie	-

### Dentaire

Soins dentaires	70 %
Couronne (selon la nature et la position de la couronne concernée)	70 %
Couronne provisoire (dent visible)	-
Autre prothèse	70 %
Orthodontie	100 %
Soins orthodontiques	70 %
Orthodontie rejetée par l'Assurance maladie obligatoire (commencée avant le 14 <sup>e</sup> anniversaire)	-
Implantologie	-

### Optique (par année civile) selon les conditions du règlement mutualiste

Monture	65 %
Par verre, 18 ans et plus	65 %
Par verre, moins de 18 ans	65 %
Lentilles toriques, progressives ou sphériques remboursées par l'Assurance maladie obligatoire	65 %
Lentilles toriques, progressives ou sphériques prescrites médicalement mais non remboursées par l'Assurance maladie obligatoire	-
Chirurgie réfractive	-

## maladie obligatoire et complémentaire MGP Santé<sup>(1)</sup>

### MGPack Découverte

### MGPack Plus / Famille

100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	100 %
-	35 euros par année civile
-	45 euros par an (3 forfaits de 15 euros)
100 %	100 %
100 %	De 244,03 à 393,45 euros
-	47,10 euros
100 %	227 %
100 %	309,60 euros par semestre de soins
100 %	160 %
-	193,50 euros par semestre
-	300 euros pour un implant par an
100 % + 20 euros	100 % + 46 euros
100 % + 17 euros	700 % + 23 euros
100 % + 17 euros	450 % + 23 euros
100 % + 34 euros par année civile	100 % + 92 euros par année civile
-	92 euros par année civile
-	155 euros par œil

# MGPack Remboursements Assurance

## Nature des actes

## Assurance maladie

### Acoustique

Forfait pour l'achat d'un ou deux appareils prescrits	65 %
Forfait annuel d'entretien	65 %

### Allocations diverses

Allocation de maternité (voir règlement mutualiste)	-
Prothèse mammaire	65 % ou 100 %
Prothèse capillaire	65 % ou 100 %

### Frais de cure thermique

Honoraires médicaux	70 %
Frais d'établissement thermal	65 %
Frais de séjour	65 %

### Hospitalisation

Honoraires médicaux et chirurgicaux	80 ou 100 %
Frais de séjour	80 ou 100 %
Frais de supplément pour chambre particulière, court séjour	-
Frais de supplément pour chambre particulière, soins de suite et réadaptation	-
Frais d'accompagnant d'un enfant de moins de 14 ans ou d'un handicapé de moins de 20 ans, court séjour	-
Frais d'accompagnant d'un enfant de moins de 10 ans ou d'un handicapé de moins de 20 ans, soins de suite et réadaptation	-
Forfait journalier hospitalier (sauf établissements psychiatriques)	-
Forfait journalier hospitalier établissements psychiatriques	-

<sup>(1)</sup> Les remboursements s'appliquent sur les tarifs conventionnels de l'Assurance maladie obligatoire. Pour les remboursements, l'Assurance maladie obligatoire ne se base pas sur les frais réels engagés chaque acte médical.

Par exemple, le tarif de convention pour une consultation chez un médecin généraliste s'élève à 22 remboursements du régime de base et ceux de la mutuelle.

Conformément à la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie obligatoire, la Conformément à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, les franchises appliquées sur les

## maladie obligatoire et complémentaire MGP Santé<sup>(1)</sup>

### MGPack Découverte

### MGPack Plus / Famille

100 %	100 % + 92 euros par année civile
100 %	100 %
77 euros	122 euros
100 %	100 % + 76,50 euros
100 %	100 % + 76,50 euros
100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	100 %
100 %	110 %
100 %	100 %
31 euros	42 euros
18,50 euros	23 euros
25 euros	34 euros (moins de 14 ans et jusqu'à perception de l'allocation adulte handicapé)
25 euros	25 euros
18 euros par journée d'hospitalisation	18 euros par journée d'hospitalisation
13,50 euros par journée d'hospitalisation	13,50 euros par journée d'hospitalisation

en vigueur dans le respect du parcours de soins, mais sur le tarif de convention ou sur la base de remboursement, un tarif de référence fixé pour euros. Les pourcentages indiqués dans ce tableau pour les complémentaires MGP Santé incluent la participation forfaitaire de 1 euro laissée à la charge de l'assuré social n'est pas remboursée par MGP Santé. médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires ne sont pas remboursés par MGP Santé.

# Le complément de traitement

Savez-vous qu'en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, l'administration ne vous verse plus que la moitié de votre traitement brut ?

Grâce à la prestation complément de traitement de MGP Santé, conservez 100 % de votre traitement brut indiciaire jusqu'à 5 ans consécutifs.

*Une exclusivité MGP.*

Avec le complément de traitement, vous êtes assuré de ne pas ajouter les ennuis financiers aux éventuels problèmes de santé.

# La prévoyance et l'action sociale

## Des garanties décès

8 387 euros pour les bénéficiaires que vous avez désignés en cas de décès, 915 euros pour les frais d'obsèques.

## MGP Dépendance

Une **rente mensuelle** de 240 euros en cas de perte d'autonomie totale.

## Action sociale

Fidèle à ses engagements d'entraide et de solidarité, MGP Santé a mis en place une action sociale forte au service des policiers, particulièrement auprès des enfants handicapés et de vos collègues fragilisés dans le cadre de leur activité.

## Le secours exceptionnel

Face à une dépense importante et imprévue liée à la maladie, MGP Santé peut vous apporter une aide financière complémentaire.

## En option, le contrat Smodom

Le rapatriement des corps en cas de décès des adhérents originaires des Dom, de Saint-Pierre et Miquelon ou de Mayotte qui vivent en métropole et des métropolitains qui résident dans ces territoires mais aussi un billet d'avion\* aller/retour vers sa région d'origine pour assister aux funérailles de son père ou de sa mère.

\* Voir conditions

# + de conseils

## Une **protection** juridique santé et pénale professionnelle

Lors d'un litige éventuel avec un professionnel de santé ou la Sécurité sociale, si vous êtes victime d'un préjudice, vous pouvez bénéficier de conseils utiles et d'un soutien juridique et technique efficace pour faciliter vos démarches. Les frais et les honoraires sont pris en charge selon les conditions du contrat. Parce qu'elle connaît votre métier, MGP Santé a voulu que cette garantie prenne également en charge la défense des membres participants s'ils font l'objet, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, d'une mise en cause au pénal ou s'ils déposent plainte contre un tiers pour violences volontaires ou diffamation.

## Assistance

En cas de maladie soudaine ou d'accident, vous bénéficiez, sur simple appel téléphonique, de nombreux services utiles : service d'écoute sociale et d'accompagnement psychologique, recherche d'un médecin, organisation du transport en ambulance, etc. Contactez le **01 47 11 25 25** avant toute intervention.

# + d'avantages

Grâce à MGPack, vous accédez aux avantages offerts par MGP Santé

## Le prêt d'honneur

Si vous souhaitez vous installer à la sortie de l'école : un prêt personnel de 1600 euros à 0 % vous aidera à faire face aux dépenses liées à la première installation.

## Allocation d'action sociale spécifique

Parce que vous avez choisi un métier qui peut comporter des risques, MGP Santé a mis en place une allocation d'action sociale spécifique pour les policiers hospitalisés suite à une opération de police. Cette allocation participe à la prise en charge de certains frais imprévus. MGP Santé affirme ainsi sa volonté de mettre ses adhérents au cœur de ses préoccupations.

## La caution solidaire

Vous souhaitez devenir propriétaire. MGP Santé vous propose un service gratuit de cautionnement immobilier qui vous dispense des frais d'hypothèque et vous permet d'obtenir des prêts à taux préférentiels.

# Loisirs/vacances

## MVacances

partenaire de MGP Santé, vous permet de bénéficier d'un large choix de séjours à tarifs préférentiels.

## Les chèques vacances

Ce titre a été créé pour permettre aux agents de la fonction publique, particulièrement ceux qui disposent des revenus les plus modestes, de partir en vacances et d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

# Parrainage

Gagnez jusqu'à 150 euros de chèques cadeaux

En tant qu'adhérent à MGP Santé, profitez de la possibilité de gagner jusqu'à 150 euros<sup>1</sup> en chèques cadeaux en parrainant jusqu'à 10 collègues à MGP Santé.

Procurez-vous un bulletin d'adhésion auprès :

- de vos interlocuteurs MGP
- de votre agence de proximité
- du 01 55 26 73 46 (avec un forfait illimité ou mobile : inclus dans le forfait) OU 0 810 000 182 (avec un abonnement classique depuis un poste fixe : prix d'une communication locale)<sup>2</sup>.

Demandez à votre filleul de renvoyer le bulletin d'adhésion complété et les pièces justificatives à l'adresse suivante :

MGP - 94027 CRETEIL CEDEX

<sup>(1)</sup> Règlement de l'opération de parrainage disponible sur [www.mgp.fr/parrainage](http://www.mgp.fr/parrainage)

<sup>(2)</sup> Assistance en ligne du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30 pour compléter le bulletin d'adhésion.

# Parrainage

# Partenariat

Grâce au partenariat avec la  
GMF, MGP Santé **vous offre**  
**toujours plus d'avantages**

- Pas de majoration jeune conducteur
- Une réduction lors de l'adhésion GMF et de la souscription d'un premier contrat d'assurance auto ou habitation
- Jusqu'à 25 % de réduction sur l'achat de nombreuses voitures neuves (40 marques françaises et étrangères)
- Jusqu'à 30 % de remise sur plus de 1000 véhicules d'occasion (selon stock disponible) sélectionnés chaque mois avec bien sûr toutes les garanties constructeurs indispensables.

# Notre réseau

- Plus de 300 points d'accueil
- 44 agences et une permanence dans votre école



**Tél. 01 55 26 73 46**

(avec un forfait illimité ou mobile : inclus dans le forfait)

**ou 0 810 000 182** (avec un abonnement classique depuis un poste fixe : prix d'une communication locale).

du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30

[www.mgp.fr](http://www.mgp.fr)

# MGPack

**Votre santé mérite le meilleur  
Choisissez l'offre MGPack  
qui vous ressemble**



## **MUTUELLE GÉNÉRALE DE LA POLICE**

MGP Santé N° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité

Siège : 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS

Siège administratif : 8 rue Thomas Edison - 94027 CRETEIL CEDEX